

MAIRIE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 21 septembre 2018

Présents : MM. Jean-Paul MAURICE - Jean IANELLI - Christian RENARD - Fabien DESSEREY - Mme Danuta POLONSKY

Absents: Mme Marie-Claude MANIÈRE – Mr Christian ROY

Délibérations du Conseil Municipal

Travaux parking

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de création d'un parking éco-conçu pour un montant de 320 122.25 € HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des Amendes de Police (AP),
- précise qu'interviendront également dans le financement de cette opération : le Ministère de l'Écologie (TEPCV), Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, l'État (DETR)
- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2019 de la commune,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement.
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil que la commune a été retenue pour accueillir la cérémonie de signature du label « Pays d'Art et d'Histoire » qui aura lieu le jeudi 4 octobre 2018 à 17H00 sous les Halles en présence des représentants des communes adhérentes et des autorités compétentes. A cette occasion, un arbre fruitier sera offert à la commune et planté dans le verger.

Les membres du Conseil Municipal chargent le Maire de suggérer à l'Association des Amis de Châteauneuf de déplacer sur la maison des Amis, l'écriteau et l'urne situés sur la façade Est des Halles, ces aménagements n'ayant désormais plus lieu de se trouver sur le bâtiment communal.

Itinéraire du patrimoine

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu le 25 septembre 2018 concernant l'implantation de la 2^{ème} tranche de panneaux de signalétique. Le Conseil autorise le Maire à signer d'une part, les conventions entre la Région, l'Association des Amis de Châteauneuf et la Mairie et d'autre part, après s'être assuré de l'accord de tous les propriétaires concernés, les conventions entre les propriétaires, l'Association des Amis de Châteauneuf et la Mairie.

Problèmes de voisinage

Considérant les requêtes formulées par plusieurs administrés concernant des problèmes de voisinage, le Conseil propose d'organiser prochainement une réunion de conciliation entre les différentes parties en présence des membres du Conseil.

Le Maire, Jean-Paul MAURICE